

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, il est évident qu'il ne s'agissait pas d'une question de privilège.

Le premier ministre du Québec déclare qu'il n'y a pas l'ombre d'une entente, tandis que le solliciteur général soutient que c'est là un magnifique exemple de cette entente. Cela s'apparente fort à la nouvelle et troisième théorie constitutionnelle que le ministre des Finances nous a exposée hier soir. C'est une espèce de mysticisme qui dépasse l'intelligence du commun des mortels.

Pour en revenir à la question, j'estime que le gouvernement, avant de nous demander d'approuver les deux premiers articles du bill à l'étude, qui ajoute cette nouvelle formule à l'ancienne, devrait nous dire si elle satisfait le gouvernement actuel de la province de Québec et comment le gouvernement fédéral l'a appris.

Cette initiative doit être sans précédent dans l'histoire de notre parlementarisme. On nous demande d'adopter une loi en vue de résoudre un problème qui existe dans l'une des dix provinces. Le ministre nous apprend, à la Chambre, que la formule proposée règle le problème, qu'il en est sûr, et que le gouvernement provincial intéressé l'a affirmé. Le premier ministre de la province de Québec nous apprend, d'autre part, qu'il n'y a eu absolument aucune entente. Il serait presque impossible qu'un gouvernement, quel qu'il soit, s'adresse à la Chambre et demande aux députés de prendre une telle position. Peut-on se représenter M. St-Laurent faisant une chose pareille? Peut-on imaginer ce qu'aurait dit le ministre des Finances si M. St-Laurent avait essayé d'agir ainsi?

M. Brassard (Lapointe): Il s'agit d'un autre drapeau.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre se serait drapé dans deux ou trois drapeaux. Cela dépasse mon entendement, monsieur le président. Le manque de franchise qui entoure cette affaire est effarant. A l'étape de la résolution nous ne pouvions savoir ce que renfermait le bill et lorsque celui-ci a été présenté, ce fut un rude choc pour un grand nombre d'entre nous. Maintenant nous ne pouvons savoir ce qui s'est passé entre le premier ministre de Québec et le ministre des Finances et il n'y a aucun moyen de savoir si la mesure va résoudre le problème. Il me semble que le ministre devrait éclaircir cette question immédiatement et je l'invite à le faire pour une fois au lieu de se lancer dans une des harangues hors de propos qui lui sont si chères.

Une voix: Comme celle que l'honorable député fait en ce moment.

(Texte)

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, comme d'habitude nos amis d'en face essayent de jouer sur les mots et de soulever un nuage de poussière et de fumée sur cette question.

Je voudrais simplement, pour le moment, traiter de cette supposée contradiction,—qui n'existe que dans l'esprit des députés de Laurier (M. Chevrier) et de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill),—entre mes paroles et celles du premier ministre du Québec. Si on lit ce que j'ai dit, on constate que j'ai mentionné le fait que M. Duplessis affirmait être en état de présenter une proposition concrète au ministre d'Ottawa. Ensuite, j'ai parlé de cette proposition concrète et j'ai dit que c'était M. Sauvé qui l'avait présentée et, qu'enfin, M. Barrette estimait que le projet de loi était conforme à la proposition de M. Duplessis. J'ai toujours parlé de proposition.

Les députés d'en face s'appuient sur le rapport d'un journaliste du journal *Le Devoir* qui affirme que M. Barrette aurait dit qu'il n'avait pas été question d'entente avec Ottawa.

On sait précisément que ce que M. Barrette voulait dire, c'est que le règlement, qui a lieu à l'heure actuelle, de cette question des subventions aux universités du Québec, qui en ont été privées pendant trop longtemps, eh bien ce règlement se fait de façon que le gouvernement fédéral ne touche pas à l'autonomie provinciale en matière d'éducation. Nous n'obligeons absolument pas la province de Québec à signer quelque accord que ce soit. Nous permettons à la province de Québec d'adopter les lois qu'elle veut, nous n'obligeons pas M. Barrette à signer ni à nous demander quoi que ce soit; nous permettons, par notre loi, à n'importe quelle province d'agir selon les principes de l'autonomie pour ce qui a trait à l'éducation.

C'est cela que M. Barrette a voulu dire. C'est cela qu'il a dit. Je dis, encore une fois, qu'il n'y a absolument aucune contradiction entre ce que j'ai dit en cette Chambre et ce que M. Barrette a pu dire au cours de ces derniers jours.

M. Leduc: Monsieur le président, hier soir, j'ai posé la même question à l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) afin d'être éclairé, de savoir si oui ou non, il y a eu une entente. Il m'a fait bien plaisir d'entendre l'honorable solliciteur général (M. Balcer) nous dire que le gouvernement de la province de Québec avait réglé le problème. C'est vrai. C'est absolument vrai et je félicite le gouvernement de la province de Québec d'avoir adopté la législation appropriée à la dernière session.

L'hon. M. Balcer: Arrangez-vous un peu!